

MAIRIE

DE

La Cresse, le

LA CRESSE**ARRETE DU MAIRE****Réglementant la circulation des véhicules
sur la commune de La Cresse**

12640

Tél. 05 65 59 01 49
Fax 05 65 59 02 22
Numéris 05 65 59 00 98

Vu la loi n° 31-2 du 3 janvier 1991, relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2 et L2213-4 ;

Vu le code rural, et notamment l'article L161-5 ;

Vu l'article R610-5 du Code pénal ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la conservation des chemins ruraux sur la Commune de la Cresse :

Considérant que pour les chemins ruraux, la circulation de véhicules de type « Motos tout terrain » est de nature à :

- détériorer les espaces, les paysages et les sites ;
- détériorer de façon anormale la chaussée ;
- compromettre la tranquillité et la sécurité sur les voies fréquentées par les promeneurs ;
- menacer la sécurité des promenades équestres

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de la voirie en général

Le Maire de la Commune de La Cresse

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules de type motos tout terrain est interdite ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions ;

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal transmis aux tribunaux compétents ;

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché selon les conditions réglementaires habituelles ;

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le sous-Préfet de Millau, ainsi qu'à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rivière sur Tarn, et à la Communauté de communes de Millau Grands Causses.

Article 6 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Rodez dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Fait à La Cresse, le 24 mai 2004.

Danielle BERGONNIER
Maire

